



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
18 décembre 2019
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Braun..... (Luxembourg)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Organisation des travaux

Point 136 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 25 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** fait savoir que le Groupe des États d'Afrique a approuvé la candidature de M^{me} Farnvalo (Libéria) à la vice-présidence de la Troisième Commission pour la soixante-quatorzième session.

2. *M^{me} Farnvalo (Libéria) est élue par acclamation Vice-Présidente de la Commission à sa soixante-quatorzième session.*

Organisation des travaux (A/74/250, A/C.3/74/1, A/C.3/74/L.1 et A/C.3/74/L.1/Add.1)

3. **Le Président** déclare que l'organisation des travaux de la Commission figure dans le document A/C.3/74/L.1 et que la note du Secrétariat concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour est publiée sous la cote A/C.3/74/1.

4. Rappelant les directives concernant la conduite des travaux de la Commission figurant au chapitre II du rapport du Bureau (A/73/250), le Président insiste sur le respect de la ponctualité et du temps de parole pour les déclarations et les droits de réponse ainsi que des délais prescrits pour la présentation de propositions et l'inscription sur la liste des orateurs. Il appelle l'attention sur deux nouvelles directives figurant dans le rapport : la première concerne l'examen de la possibilité de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans, et de regrouper ou d'éliminer des points de l'ordre du jour de l'Assemblée ; la deuxième a trait à la nécessité d'accroître les synergies et la cohérence et de réduire les chevauchements entre les ordres du jour de l'Assemblée générale, notamment ceux des Deuxième et Troisième Commissions, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'entre ceux de toute autre instance traitant de questions connexes, en tenant compte des règlements intérieurs applicables et de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il souhaite également appeler l'attention de la Commission sur les paragraphes 70 à 86 du rapport du Bureau sur les questions relatives au budget-programme. En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, il espère que les principaux auteurs continueront de ne faire qu'une seule déclaration au moment de la prise de décision, car cela rendra les travaux de la Commission beaucoup plus efficaces.

5. **Le Président** considère que la Commission approuve les directives.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M. Mahmassani** (Secrétaire de la Commission) donne lecture d'une liste de titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et d'autres experts devant faire des exposés devant la Commission à sa présente session.

8. **Le Président** considère que, suivant la pratique établie, la Commission souhaite inviter les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et d'autres experts à lui présenter leurs rapports et à échanger avec elle.

9. *Il en est ainsi décidé.*

10. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document A/C.3/74/L.1, sous réserve de révision.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'état d'avancement de la documentation figurant dans le document A/C.3/74/L.1/Add.1.

13. **M. Mahmassani** (Secrétaire de la Commission), présentant une révision du document A/C.3/74/L.1/Add.1, dit que le rapport sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/74/130) doit être ajouté au point 107 de l'ordre du jour.

14. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite prendre note du document A/C.3/74/L.1/Add.1, tel qu'il a été modifié oralement.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Point 136 de l'ordre du jour : Planification des programmes

16. **Le Président** indique qu'en application de sa résolution 73/269, dans laquelle elle a souligné de nouveau qu'elle-même, réunie en séance plénière, et ses grandes commissions étaient appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à toutes les grandes commissions et de l'examiner en séance plénière afin d'approfondir les débats sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Aucune décision n'est attendue au titre du point 136 de l'ordre du jour.

Point 25 de l'ordre du jour : Développement social (A/74/184)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/74/135 et A/74/205)**
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (A/74/61-E/2019/4, A/74/133, A/74/170, A/74/175 et A/74/206)**

17. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que, lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, les dirigeants du monde se sont engagés à l'appui d'une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable pour tous (2020-2030). Le Sommet a suivi le forum politique de haut niveau pour le développement durable, au cours duquel 47 pays ont présenté leurs examens nationaux volontaires.

18. La mise en œuvre du Programme 2030 continue de progresser. L'extrême pauvreté mondiale est en recul. Néanmoins, si des mesures ne sont pas prises rapidement, le taux de pauvreté mondiale devrait se maintenir à 6 %. Le monde du travail a connu des améliorations considérables depuis la récession de 2008. Selon l'Organisation internationale du Travail, le taux de chômage mondial s'élevait à 5 % en 2018, soit le taux le plus bas enregistré depuis 2008. Des progrès ont été réalisés dans la promotion de l'égalité des genres, la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile et la fourniture d'infrastructures et de services de base.

19. Néanmoins, les progrès sont trop lents et inégaux. Le Programme 2030 est mis en œuvre dans un contexte marqué par des grandes tendances présentant des risques et des défis pour la réalisation des objectifs de développement durable. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté continue d'augmenter. Selon le rapport intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2019 », les perspectives de croissance mondiale sont sombres en raison de l'augmentation des tensions commerciales, des conflits et des conséquences préjudiciables de l'évolution rapide des technologies sur la société et l'emploi. Les effets des changements climatiques, qui se poursuivent sans relâche, bouleversent les populations et font peser d'énormes risques sur la croissance économique, la sécurité alimentaire, la santé, les moyens de subsistance,

l'approvisionnement en eau et la stabilité sociale. La faim est également en progression.

20. Les inégalités de revenus, de richesses et de chances s'accroissent dans de nombreux pays, compromettant la stabilité et la prospérité mondiales, la cohésion sociale et la confiance dans les institutions publiques. Près de 90 % des travailleurs des pays à faible revenu et près de 84 % de ceux des pays à revenu intermédiaire inférieur sont pris au piège de l'économie parallèle, alors que dans les économies développées, les formes de travail non conventionnelles et de faible qualité sont en forte hausse. Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées sont exposés à des risques élevés de chômage et de sous-emploi et sont plus susceptibles d'effectuer des travaux dangereux et de ne pas bénéficier d'une protection sociale. Les inégalités de genre persistent, privant les femmes et les filles d'éducation, de revenus et de possibilités d'acquies des compétences.

21. En 2018, pour la première fois dans l'histoire, les personnes âgées de plus de 65 ans étaient plus nombreuses que les enfants de moins de cinq ans. D'ici au milieu du siècle, le nombre de personnes de plus de 65 ans dans le monde devrait également dépasser le nombre d'adolescents et de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Des politiques sont donc nécessaires pour tirer parti des possibilités qu'offre le vieillissement et considérer les personnes âgées comme des agents actifs du développement.

22. L'orateur espère que les États Membres profiteront du vingt-cinquième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social en 2020 pour continuer de promouvoir le développement social en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Pour tenir la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte, il faudra renforcer le multilatéralisme et s'engager à édifier un monde plus sûr et plus juste pour les générations futures.

23. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales) présente six rapports du Secrétaire général et une note du Secrétariat au titre des points 25 a) et b) de l'ordre du jour. L'éducation et les soins de santé sont des thèmes communs à tous les rapports et exigent une attention particulière.

24. Dans son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/74/205), le Secrétaire général met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale au service du développement social, en accordant une attention particulière à l'accès universel et équitable à l'éducation et aux soins de santé. Il

recense également les lacunes et les difficultés à cet égard et propose des solutions pour aligner l'appui de la coopération internationale sur les politiques et stratégies nationales, afin d'accélérer les progrès. Il conclut par des recommandations tendant à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, à consolider les systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, à remédier aux problèmes particuliers auxquels se heurtent les groupes défavorisés et à mobiliser des ressources supplémentaires pour investir dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

25. Dans sa note intitulée « Situation sociale dans le monde en 2019 : les déterminants de l'évolution future des inégalités » (A/74/135), le Secrétariat examine les incidences de quatre grandes tendances – l'innovation technologique, les changements climatiques, l'urbanisation et les migrations internationales – sur les inégalités. Les effets que ces tendances auront sur la réduction des inégalités et la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable ne sont pas prédéterminés. Pour réduire les inégalités, il faut adopter des politiques et règlements qui permettent de tirer parti du potentiel que renferment les nouvelles technologies pour la réduction de la pauvreté et la création d'emplois et qui mettent l'accent sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

26. Dans son rapport intitulé « Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale » (A/74/133), le Secrétaire général donne un aperçu des récentes stratégies d'intégration sociale mises en œuvre aux niveaux national et international. Il y présente les efforts d'intégration sociale et d'inclusion sociale en tenant compte des questions de genre, soulignant la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'emploi, l'égalité salariale et de meilleures politiques pour promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Des cadres juridiques et institutionnels solides sont également nécessaires pour assurer la viabilité des systèmes de protection sociale. Pour parvenir à l'inclusion sociale, il est essentiel d'investir dans l'apprentissage inclusif et tout au long de la vie, en particulier pour les enfants handicapés, les minorités ethniques et les personnes immigrées, et de garantir l'accès des groupes vulnérables à l'éducation.

27. Compte tenu de l'attention renouvelée portée à l'objectif de développement durable n° 3, le Secrétaire général, dans son rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social (A/74/206), accorde une attention particulière au rôle des coopératives dans la prestation des soins de santé et l'élargissement de leur

accès. Il y examine également la contribution des coopératives à la promotion de l'inclusion financière et présente une analyse des nouveaux problèmes, à savoir l'essor de l'économie des plateformes, les changements climatiques et la crise des réfugiés. Les coopératives contribuent à tous les aspects du développement social inclusif et à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

28. Dans son rapport sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (A/74/175), le Secrétaire général donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 72/146 de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur les questions de l'emploi et l'entrepreneuriat, de la santé et du bien-être et de la lutte contre les inégalités et la marginalisation. Il y recommande de renforcer les politiques et programmes pour la jeunesse fondés sur des données factuelles en aidant à la production, à la collecte et à l'utilisation de données ventilées par âge, sexe et handicap.

29. Dans son rapport intitulé « Réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et mécanismes mis en œuvre pour y donner suite » (A/74/61-E/2019/4), le Secrétaire général présente une analyse des tendances observées en ce qui concerne la famille en mettant l'accent sur les questions de pauvreté et de protection sociale, l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille et le travail non rémunéré ainsi que le rôle de la famille dans des sociétés inclusives. Il y explique qu'il est impossible d'atteindre de nombreux objectifs de développement durable en adoptant des approches axées uniquement sur les individus, sans prendre en compte les familles, les communautés et les sociétés dans lesquelles ils vivent.

30. Dans son rapport intitulé « Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » (A/74/170), le Secrétaire général présente une analyse des politiques et priorités liées au vieillissement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, telles qu'elles ont été exposées dans les examens nationaux volontaires présentés de 2016 à 2018 au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Un des principaux messages véhiculés par ce rapport concerne la nécessité d'appeler à une mobilisation concertée pour que les personnes âgées soient véritablement prises en compte dans la réduction des risques de catastrophe et dans les cadres nationaux et locaux de planification et d'intervention en cas d'urgence.

31. **M^{me} Kornfeld-Matte** (Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme) déclare qu'elle a été témoin des difficultés auxquelles se heurtent les

personnes âgées dans les situations d'urgence durant sa mission au Mozambique, du 24 avril au 2 mai 2019. Compte tenu des défis que ce pays doit relever, en particulier ceux concernant les personnes âgées et les jeunes, elle exhorte la communauté internationale à lui apporter un appui continu.

32. Une attention particulière doit être accordée aux personnes âgées dans les situations d'urgence, car elles sont touchées de manière disproportionnée et leurs besoins sont souvent négligés. Le vieillissement est une construction sociale qui varie selon les circonstances, les conditions et les cultures. Dans les situations d'urgence, les différents facteurs affectant le vieillissement ont une incidence sur la collecte de données et donc sur le soutien apporté. Au total, 335 catastrophes naturelles ont été enregistrées en 2017, touchant 100 millions de personnes dans le monde, dont 3 % étaient âgées de plus de 60 ans.

33. La santé mentale dans les situations d'urgence est un autre sujet important. Il est essentiel de recenser les besoins biopsychosociaux des personnes âgées et de tenir compte de leur droit au consentement libre et éclairé avant d'entamer tout traitement. Les personnes âgées sont exposées à la maltraitance dans les situations d'urgence, les services médicaux étant soumis à une pression supplémentaire. Compte tenu de la violence systémique qui caractérise ces situations, il serait erroné de supposer que les personnes âgées ne sont pas victimes de violence sexuelle ou qu'elles bénéficient toutes du soutien de leur famille. En effet, les personnes âgées ont tendance à ne pas signaler les cas de maltraitance et de violence dans les situations d'urgence en raison d'obstacles liés à l'isolement, à la peur de représailles et à des problèmes de mobilité et de communication.

34. Les technologies numériques pourraient avoir une incidence importante sur les droits des personnes âgées. Par exemple, l'identification biométrique, qui est de plus en plus utilisée dans les situations d'urgence et dans l'administration de l'aide aux réfugiés, pourrait contribuer à renforcer le respect de ces droits. Toutefois, ces solutions prêtes à l'emploi n'ont pas été conçues pour le personnel humanitaire et ne sont pas nécessairement destinées à être utilisées dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains.

35. En novembre 2018, lors d'une mission en Uruguay, l'oratrice a constaté que le pays était à un stade avancé de sa transition démographique et qu'environ 20 % de sa population était âgée de plus de 60 ans. Le Gouvernement uruguayen a fait des progrès considérables dans la protection des droits des personnes âgées, et le pays a été le premier à ratifier la

Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées. Toutefois, davantage de ressources financières doivent être allouées à la protection des personnes âgées et à la mise en œuvre effective des politiques prises à leur égard.

36. Réaffirmant l'importance de la Journée internationale des personnes âgées, commémorée le 1^{er} octobre, l'oratrice souligne qu'il importe de promouvoir l'autonomie par l'adoption de règlements et d'investir dans le domaine de la robotique, des technologies d'assistance et de l'intelligence artificielle, qui sont essentielles pour permettre aux personnes âgées de jouir de leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres groupes d'âge.

37. **M^{me} Simpson** (États-Unis d'Amérique) dit que, si sa délégation convient que les systèmes de pension peuvent améliorer la résilience des personnes âgées, tous les États Membres ne soutiennent pas ou n'appliquent pas le concept des pensions universelles non contributives. La délégation des États-Unis ne partage pas l'avis selon lequel une nouvelle convention des Nations Unies consacrée aux personnes âgées est nécessaire pour promouvoir les droits de ces personnes ou les aider dans les situations de crise humanitaire, estimant que les instruments relatifs aux droits humains existants encouragent le respect des droits de la personne pour tous, y compris les personnes âgées. Plutôt que de s'engager dans des négociations multilatérales en vue de l'établissement d'un nouvel instrument, la communauté internationale devrait allouer des ressources à l'appui des actions axées sur les résultats à court terme, qui répondent aux besoins immédiats des personnes âgées, notamment en matière de protection contre la violence et les atteintes et d'amélioration de la sécurité économique, de la santé et de la nutrition. L'oratrice souhaiterait savoir si des efforts sont en cours au sein du système des Nations Unies pour améliorer la planification des interventions d'urgence grâce à la collecte de données sur les besoins des personnes âgées dans les situations d'urgence.

38. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que le Gouvernement brésilien accorde une attention particulière au vieillissement rapide de la population et aux liens qui existent entre cette problématique et l'employabilité, les exigences en matière d'apprentissage tout au long de la vie, les progrès technologiques et la vulnérabilité économique des personnes âgées. Dans ce contexte, le Brésil entreprend une réforme opportune de son système de pension. Le secrétariat national pour la promotion et la défense des droits des personnes âgées du Ministère de la femme, de la famille et des droits humains est responsable de l'application des mesures visant à répondre aux besoins

des personnes âgées et s'efforce de combler l'écart entre les politiques existantes et leur mise en œuvre. La délégation brésilienne souhaiterait obtenir davantage d'informations sur l'importance des données ventilées pour répondre aux besoins des personnes âgées, ainsi que des exemples de méthodes que les États peuvent adopter pour améliorer la collecte de données.

39. **M^{me} Košir** (Slovénie) dit que la Slovénie est déterminée à mieux faire connaître les problèmes auxquels se heurtent les personnes âgées et à participer aux débats sur la possibilité d'établir un cadre normatif visant protéger leurs droits humains de manière adéquate. Dans ce contexte, la délégation slovène se félicite de la récente décision du Conseil des droits de l'homme de proroger le mandat de l'Experte indépendante.

40. Dans son récent rapport (A/HRC/42/43), l'Experte indépendante souligne que les personnes âgées ne bénéficient pas d'une protection adéquate et sont particulièrement vulnérables dans les situations de crise. Compte tenu de la nécessité d'appliquer le principe de non-discrimination dans la prestation de l'aide humanitaire, la délégation slovène souscrit à la proposition de l'Experte indépendante tendant à exiger des agents humanitaires qu'ils rendent compte de la manière dont les programmes humanitaires protègent les droits des personnes âgées et répondent à leurs besoins. Elle se demande si l'Experte indépendante pourrait partager les bonnes pratiques en matière d'assistance aux personnes âgées dans les situations d'urgence et préciser comment un cadre normatif exhaustif pourrait permettre de mieux protéger les droits et la dignité de ces personnes dans de telles situations.

41. **M. Verdier** (Argentine) déclare que l'augmentation du nombre de crises humanitaires ces dernières années a durement touché les populations et entraîné des conséquences dévastatrices pour les groupes les plus vulnérables. La délégation argentine se félicite de l'analyse réalisée par l'Experte indépendante pour déterminer les conséquences de l'absence d'un instrument juridique international pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées, en particulier dans les situations d'urgence. À cet égard, elle souhaiterait obtenir des précisions sur les mesures permettant de garantir que les personnes âgées réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays aient accès aux systèmes nationaux afin de favoriser leur inclusion et leur résilience. L'orateur cherche à savoir quelles sont les questions spécifiques devant être intégrées dans un cadre normatif afin de mieux faire connaître le sort des personnes âgées dans les situations d'urgence, de supprimer les obstacles qui les empêchent

d'accéder à l'assistance et d'assurer la protection et la pleine jouissance de leurs droits.

42. **M^{me} Castan** (Royaume-Uni) déclare que le vieillissement de la population mondiale a des répercussions politiques importantes et constitue l'un des plus grands défis socio-économiques du siècle. Le Gouvernement britannique a conscience de la gravité des problèmes auxquels se heurtent les personnes âgées et de la nécessité de tenir des débats pour y remédier. La délégation britannique estime que les États devraient promouvoir l'égalité des personnes âgées et leur pleine participation à tous les aspects de la société. Ils devraient également tenir dûment compte des différents effets que les politiques fondées sur l'âge ont sur les personnes âgées et adopter des mesures fondées sur des données solides et des évaluations régulières des besoins afin de répondre aux besoins de ces personnes dans les situations d'urgence. À cet égard, il serait utile d'étudier comment les données pourraient être mieux utilisées afin de venir en aide aux personnes âgées dans les situations d'urgence.

43. **M^{me} Hermann** (Observatrice de l'Union européenne) souligne que le sort des personnes âgées et la protection de leurs droits humains sont des priorités de l'Union européenne et de ses États membres, comme en atteste son Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Dans les situations d'urgence, les problèmes que les personnes âgées rencontrent déjà au quotidien sont exacerbés. Selon le rapport de l'Experte indépendante, le manque de données désagrégées et de moyens permettant d'évaluer correctement les besoins des personnes âgées figure parmi les facteurs systémiques qui augmentent leur vulnérabilité dans les situations d'urgence. Dans ce contexte, la délégation de l'Union européenne souhaiterait obtenir un complément d'information sur la manière de remédier à ces problèmes, ainsi que des exemples de meilleures pratiques. L'oratrice cherche à savoir quelles mesures pourraient être prises pour faire en sorte que les interventions menées pour répondre aux situations d'urgence tiennent davantage compte du rôle positif que jouent les personnes âgées en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion post-catastrophe, d'atténuation des changements climatiques et de stratégies d'adaptation.

44. **M^{me} Moutchou** (Maroc) affirme que les États Membres conviennent de l'importance de protéger et de promouvoir les droits des personnes âgées. En ce qui concerne les divergences de vues sur l'adoption d'un instrument juridique international pour la promotion de ces droits, la délégation marocaine estime qu'il est possible de les dépasser en trouvant un terrain d'entente. L'oratrice cherche à savoir quelles sont les meilleures

méthodes de collecte des données à utiliser dans les situations de conflit.

45. **M^{me} Kornfeld-Matte** (Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme) dit que l'adoption d'instruments internationaux s'est révélée être un moyen efficace de soutenir des groupes spécifiques, tels que les personnes handicapées, les femmes et les enfants. Les États Membres devront s'entendre sur la meilleure manière de répondre aux besoins des personnes âgées, qui représentent l'un des segments les plus vulnérables de la population mais ne disposent pas d'un instrument pour les soutenir.

46. En réponse aux questions relatives à la compilation des données, l'oratrice déclare que les notions d'âge sont particulièrement pertinentes car elles varient selon le contexte. Cependant, ces différences intrinsèques sont ignorées lors de ce processus, ce qui signifie qu'une proportion importante de la population en est exclue. Dans les situations d'urgence, les liens sociaux apportent un soutien émotionnel et concret qui contribue à protéger la santé et le bien-être des personnes âgées. Cependant, certains facteurs tels que la manière dont les informations sont collectées, la qualité des liens sociaux et des questions liées à la mobilité, à la santé et au rôle de pourvoyeurs de soins des personnes âgées peuvent entraver leur accès à l'aide humanitaire. Le manque de données ventilées sur les personnes âgées ajoute également à la complexité du processus d'évaluation et de planification de l'aide humanitaire. Des outils sont donc nécessaires pour recenser les facteurs de risque des populations touchées et garantir que les canaux de communication soient maintenus et adaptés à leurs besoins. Les bases de données relatives à la santé pouvant être perdues dans les situations d'urgence, il importe de veiller à ce que des copies de sauvegarde soient disponibles. En réponse à la question relative à la reconnaissance du rôle positif des personnes âgées dans les situations d'urgence, l'oratrice fait remarquer que ces personnes ont des connaissances historiques et géographiques que d'autres pourraient ne pas avoir.

47. Pendant le mandat de l'oratrice qui touche à sa fin, les résultats obtenus ont été largement positifs, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires pour protéger les personnes âgées, notamment l'adoption d'un instrument consacré à leurs droits. Le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé les changements conceptuels opérés par l'oratrice pour favoriser une approche fondée sur les droits humains au titre de laquelle les personnes âgées sont considérées comme des bénéficiaires mais également comme des sujets jouissant de droits humains propres, dont le respect doit

être garanti par les États Membres. L'oratrice se félicite des conférences internationales tenues pendant son mandat et exprime sa gratitude aux États Membres pour leurs initiatives et leur soutien exemplaires, ainsi qu'au Groupe des Amis des personnes âgées. Elle est également reconnaissante envers les organisations de la société civile pour le rôle central qu'elles jouent en faveur des droits et de la dignité des personnes âgées.

48. **M^{me} Barghouti** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les débats devraient porter sur l'adoption de stratégies axées sur l'action et d'approches inventives visant à lutter contre les inégalités et à mettre pleinement en œuvre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les progrès sociaux réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement social ont été lents et inégaux et les inégalités de revenus se sont accrues, ce qui a sapé les efforts visant à éliminer la pauvreté.

49. Le Groupe se félicite de la convocation, la semaine précédente, du sommet des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. À cette occasion, les gouvernements ont appelé à une décennie de mesures ambitieuses pour atteindre ces objectifs d'ici à 2030 et se sont engagés à prendre des mesures dans des domaines importants relatifs au développement social. La même semaine, la communauté internationale a publié une déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle. Le Groupe espère que son adoption accélérera les efforts visant à garantir l'accès de tous à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

50. L'année 1994 a été proclamée Année internationale de la famille. Le Groupe constate avec satisfaction que le Secrétaire général, dans son rapport sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite, a fourni quelques exemples des mesures prises par les États Membres pour renforcer les cadres institutionnels existants relatifs à la mise en œuvre des politiques familiales. À cet égard, il invite les États Membres à investir davantage dans les politiques et programmes axés sur la famille, en tant qu'outils importants pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.

51. Le Groupe valorise la précieuse contribution des personnes âgées au développement des sociétés et exprime sa profonde inquiétude concernant les nombreuses difficultés auxquelles ces personnes

continuent de se heurter. La communauté internationale doit œuvrer à l'élimination des préjugés structurels et institutionnels, de la discrimination fondée sur l'âge et des stéréotypes, afin de protéger les droits humains, la dignité et le bien-être des personnes âgées. En outre, le handicap devrait être considéré comme une question prioritaire dans la coopération internationale en faveur du développement inclusif. Le Groupe salue les progrès réalisés ces dernières années par les gouvernements et les autres parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé, dans la prise en compte de la question du handicap dans leur action nationale en matière de développement.

52. Le Groupe réaffirme le rôle essentiel que joue la Commission du développement social en faveur du progrès social et de l'élimination de la pauvreté dans le cadre du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Il salue également sa détermination à placer la lutte contre les inégalités et l'exclusion au premier plan de ses travaux et apprécie sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030.

53. La coopération internationale au service du développement, particulièrement la coopération Nord-Sud, demeure un catalyseur fondamental du développement durable. La communauté internationale et les partenaires de développement jouent un rôle essentiel en collaborant avec les pays en développement et en les aidant à mettre en œuvre leur programme de développement social. La coopération Sud-Sud doit cependant être considérée comme un complément à la coopération Nord-Sud, et non comme un substitut. La coopération Sud-Sud est une entreprise collective des pays en développement et ce sont les pays du Sud qui doivent en établir les priorités.

54. **M. Kapambwe** (Zambie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la pauvreté, y compris l'extrême pauvreté, demeure le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face. Le Groupe souligne la nécessité de lutter contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, d'édifier des sociétés justes et inclusives, d'assurer la protection de la planète et de ses ressources naturelles et de créer les conditions d'une croissance économique durable, inclusive et soutenue, en tenant compte des différents niveaux de développement national et des capacités des pays. À cet égard, le Groupe préconise la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, par lequel les États se sont engagés à renforcer les politiques et les cadres réglementaires, à encourager les changements dans les modes de consommation, de production et d'investissement et à honorer les engagements en

matière d'aide publique au développement. Le Groupe se félicite de la contribution accrue de la coopération Sud-Sud au développement durable.

55. Au cours de la décennie précédente, l'Afrique a fait des progrès considérables dans certains domaines du développement social et économique. Certains pays africains offrent une protection sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux enfants rendus orphelins par le VIH/sida. De nombreux pays ont mis en place des programmes d'alimentation scolaire et assurent un enseignement primaire gratuit. Malgré ces progrès, l'écart des inégalités de revenus se creuse entre les individus et entre les pays africains, qui restent en bas des classements relatifs au développement social et à l'activité économique. Les pays les moins avancés, dont beaucoup se trouvent en Afrique subsaharienne, ont du mal à atteindre leurs objectifs de développement social et continuent d'afficher de faibles perspectives de croissance de l'emploi.

56. Les dirigeants africains sont convaincus que l'industrialisation est l'une des voies les plus viables pour atteindre la croissance et le développement et créer des emplois, et qu'il s'agit d'une condition préalable essentielle à la transformation structurelle de l'économie africaine. Dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, l'Union africaine s'est engagée à développer le secteur privé et à renforcer les capacités de production du secteur informel. Cependant, l'Afrique continue de rencontrer des difficultés en matière d'industrialisation, son économie étant principalement tributaire des ressources naturelles et de l'agriculture. Le manque d'infrastructures, les effets des changements climatiques sur l'agriculture, le manque d'accès au marché et l'absence de transferts de technologies sont des problèmes auxquels il faut pallier pour assurer la croissance du secteur.

57. Le continent est sujet aux catastrophes naturelles et vulnérable aux effets des changements climatiques. Le cyclone Idai, par exemple, a entraîné des pertes matérielles, des inondations et des pénuries de denrées alimentaires et d'eau potable. Une grande majorité de la population dépend fortement de secteurs sensibles aux conditions climatiques, tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme, pour sa subsistance, ce qui signifie qu'elle ne reçoit aucun revenu en cas de catastrophe naturelle.

58. La pauvreté et les inégalités sont des problématiques étroitement liées. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient prévoir l'offre d'un enseignement postsecondaire à tous les enfants. Malgré une augmentation des taux de scolarisation en Afrique,

les piètres résultats en matière d'apprentissage demeurent une préoccupation majeure. S'ajoute à cela un manque de matériel pédagogique et d'infrastructures appropriées pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

59. La communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Copenhague sur le développement social dans le cadre du Programme 2030. Elle devrait aborder les liens qui existent entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et renforcer les institutions et les capacités pour favoriser l'intégration des politiques à tous les niveaux. Le Groupe exhorte ses partenaires à se joindre à lui pour répondre aux besoins d'adaptation, d'atténuation et de résilience de l'Afrique face aux changements climatiques et pour mettre en œuvre l'Accord de Paris se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

60. **M. Richardson** (Sainte-Lucie), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que près de 25 ans après la convocation du Sommet mondial pour le développement social, les inégalités persistent. Toutefois, la Communauté demeure pleinement déterminée à améliorer le bien-être de ses populations et à leur permettre de réaliser leur potentiel.

61. La région de la Communauté est très sensible aux effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, et les ravages causés par les catastrophes naturelles continuent d'entraver son développement. Cette réalité constitue un obstacle supplémentaire dans l'action menée par les États pour honorer leurs engagements internationaux et a creusé le fossé des inégalités. Pour éliminer la pauvreté, promouvoir le progrès social et assurer à tous un développement durable, il est essentiel de s'attaquer aux inégalités dans toutes leurs dimensions. Si des progrès ont été réalisés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, il reste encore beaucoup à faire. Une meilleure santé est essentielle au bonheur et à la prospérité des populations. À cet égard, la Communauté salue la récente convocation d'une réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et l'adoption de sa déclaration politique. Elle se félicite également de l'amélioration de l'accès à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement secondaire et à l'éducation des adultes dans le monde entier, ainsi que de la progression rapide des taux de scolarisation.

62. La promotion du développement du capital humain était un pilier central du cadre de développement social de la région et du plan stratégique de la CARICOM pour la période 2015-2019. La Communauté continue

d'améliorer l'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie pour permettre à la population d'acquérir les qualifications et les compétences qui lui permettront de faire face aux exigences de la société et du marché du travail. À cette fin, elle s'emploie assidûment à mettre en œuvre sa stratégie de développement des ressources humaines pour 2030.

63. Reconnaissant la nécessité de tenir compte des contributions des jeunes au développement social, la Communauté salue la participation active des jeunes aux débats sur les changements climatiques et applaudit leur engagement à cet égard. Elle se félicite également des possibilités de participation aux débats qui se tiennent au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment lors du récent Sommet de la jeunesse sur l'action pour le climat.

64. Le chômage des jeunes demeure un problème dans la région, contribuant à l'élargissement du fossé de la pauvreté, à l'accroissement de la désillusion et à la hausse des taux de criminalité et d'insécurité. L'innovation, le changement et la volonté de réussir sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités. La Communauté poursuivra donc ses efforts pour garantir un travail décent et des possibilités d'entrepreneuriat à ses jeunes, par exemple en exploitant le potentiel de l'économie verte. Elle est déterminée à faire en sorte que les questions relatives à la jeunesse soient prises en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des cadres connexes, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

65. Afin de ne pas faire de laissés-pour-compte, la Communauté reste attachée à la mise en place de systèmes et de politiques de protection sociale efficaces qui répondent aux besoins particuliers de tous, y compris les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes en situation vulnérable. La lutte contre les inégalités et la pauvreté nécessite une approche intégrée, transversale et collaborative. La Communauté continuera de dialoguer de manière constructive avec les partenaires de développement locaux, régionaux et internationaux en vue de favoriser le développement social et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes.

66. **M. Aidid** (Malaisie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les multiples crises mondiales ont une incidence sans précédent sur le développement social. Il faut mettre davantage l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux et l'amélioration

des moyens de subsistance des plus pauvres et des plus vulnérables.

67. Le programme de développement social de l'ASEAN joue un rôle essentiel pour parvenir à la paix et à la prospérité, et cela fait longtemps qu'il a été intégré dans de nombreux documents de l'ASEAN. La Communauté socioculturelle de l'ASEAN 2025 a recensé des mesures visant à réduire les obstacles auxquels se heurtent les groupes vulnérables, à promouvoir et à protéger leurs droits et à assurer l'inclusion. La coopération en matière de protection sociale et de développement social repose sur des instruments internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

68. Il est essentiel d'investir dans le bien-être pour favoriser le progrès inclusif et la paix. En septembre 2019, l'ASEAN a créé un centre pour le vieillissement actif et l'innovation et un centre de formation pour le travail social et la protection sociale, une étape proactive vers la reconnaissance des contributions que les personnes âgées peuvent apporter au développement socio-économique. L'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes sont des priorités car elles pourraient permettre de révéler le potentiel humain à une échelle transformatrice. En outre, l'ASEAN continuera de s'attaquer aux problèmes sociaux que rencontrent les enfants et les personnes handicapées.

69. L'ASEAN participera de manière proactive aux débats sur le développement social tenus à la Troisième Commission. Son but ultime est de former des communautés dans la région afin de répondre aux besoins des groupes vulnérables et de permettre aux personnes de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel. Elle se réjouit d'explorer tous les moyens de collaboration existants avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires.

70. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), s'exprimant au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, déclare que l'intégration sociale est l'un des cinq piliers du Système. Les États membres se sont engagés à promouvoir, par la conception et la mise en œuvre de plans, politiques et programmes nationaux, la croissance économique inclusive, le progrès social et le développement durable. Les membres reconnaissent qu'il est essentiel de soutenir les pays qui s'efforcent de lutter contre les inégalités et de parvenir à l'inclusion sociale par l'élaboration de politiques et l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité. Le Système d'intégration a été conçu comme un processus multidimensionnel et ses cinq piliers couvrent un large éventail de questions, dont le

genre, les migrations, la sécurité et l'éducation. Des systèmes de protection sociale adaptés au contexte national et l'accès universel aux services sociaux pourraient contribuer de manière décisive à la réalisation des droits humains pour tous, en particulier pour ceux qui sont en proie à la pauvreté et pour les groupes vulnérables.

71. Les États doivent promouvoir le bien-être des personnes de tous âges et s'attaquer au problème de la féminisation de la pauvreté. Les membres du Système d'intégration se sont engagés à offrir davantage de possibilités aux jeunes, à les aider à acquérir des compétences et des connaissances et à faciliter leur pleine participation à la prise de décisions. En outre, ils œuvrent activement à l'inclusion et à l'intégration des personnes handicapées. Le vieillissement de la population est porteur à la fois de possibilités et de défis. Les personnes âgées peuvent apporter de nombreuses contributions à la société, mais il faut mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'inclusion sociale et la solidarité intergénérationnelle ainsi que les droits et la dignité des personnes âgées. Les familles jouent également un rôle clé dans le développement social. Leurs besoins spécifiques doivent être pris en compte si on souhaite éliminer la discrimination et l'exclusion, parvenir au développement social de même qu'au développement durable et améliorer les conditions de vie.

72. Les membres du Système sont déterminés à atteindre tous les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'élimination de la pauvreté étant la priorité absolue. Les questions liées au développement social doivent être abordées de manière intégrée, et l'Organisation des Nations Unies est la tribune se prêtant le mieux à ce type d'approche.

73. **M. Forax** (Observateur de l'Union européenne), prenant aussi la parole au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord et de la Serbie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la République de Moldova, affirme que l'accès universel à une éducation inclusive de qualité est un droit fondamental et une condition préalable pour briser les cycles de la pauvreté intergénérationnelle. L'Union européenne contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en aidant les pays partenaires à internationaliser et à moderniser leurs secteurs nationaux de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

74. L'Union européenne et ses États membres ont participé activement à la réunion de haut niveau sur la

couverture sanitaire universelle organisée par l'ONU en septembre 2019. Ils se sont engagés à protéger et à promouvoir le droit de chacun à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et continueront à soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour mettre en place des systèmes de prestations sanitaires solides.

75. Les inégalités sont moins marquées en Europe que dans d'autres régions du monde, ce qui n'est pas le fruit du hasard mais plutôt d'un ensemble de politiques publiques. Néanmoins, certains groupes, tels que les personnes en situation de handicap, restent particulièrement défavorisés en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'emploi et à l'éducation. L'inégalité des revenus dans les pays de l'Union européenne serait beaucoup plus importante sans l'effet de redistribution des impôts et des transferts. Les systèmes de protection sociale ont contribué à contenir l'accroissement des inégalités, mais le plus grand défi de l'Union européenne pour la décennie à venir sera de gérer et d'actualiser son modèle de protection sociale. Dans le cadre d'un ensemble de mesures sur l'équité sociale, la Commission européenne a proposé des orientations pour l'adaptation des systèmes de protection sociale à l'évolution du monde du travail. L'Union européenne appuie le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

76. Si les inégalités de revenus sont globalement stables, elles varient considérablement entre les générations. Le programme de garantie pour la jeunesse a été mis en place en Europe pour garantir que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient offrir un emploi, une formation ou une éducation. Bien que le chômage des jeunes soit à son niveau le plus bas depuis 2000, il faudra intensifier les efforts pour atteindre ceux et celles qui sont les plus difficiles à atteindre. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2019-2027 vise à renforcer le rôle réservé aux jeunes dans l'élaboration des politiques. Toutefois, les États membres se sont également engagés à lutter contre les inégalités aux stades ultérieurs de la vie, notamment par des systèmes d'apprentissage inclusifs pour les personnes âgées.

77. Les inégalités comportent en outre une dimension liée au genre. L'Union européenne a adopté en 2019 une directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, qui établit des normes minimales (nouvelles ou améliorées) en matière de congé parental, de congé de paternité et de congé d'aidant. On s'attend notamment à ce que soit adoptée, parmi les mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes, une stratégie

communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

78. Il est regrettable que dans la région, 30,2 % des personnes handicapées âgées de 16 ans ou plus vivent dans des ménages menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'Union européenne continue de prendre en compte les questions de handicap dans l'action qu'elle mène pour lutter contre le chômage et s'efforce de susciter la pleine participation des personnes handicapées à la société. On espère que le projet d'acte législatif européen sur l'accessibilité réduira considérablement les obstacles à l'accessibilité.

79. Il faut aborder de manière intégrée les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. La transition vers une économie sobre en carbone nécessite l'adhésion des citoyens, et les politiques en matière de viabilité environnementale et de stabilité climatique doivent donc être inclusives et équitables. Chaque commissaire européen est responsable de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans son domaine et la Commission européenne dans son ensemble est responsable de la mise en œuvre globale des objectifs.

80. L'Union européenne espère que le Consensus européen pour le développement sera un instrument majeur d'aide au développement social dans le monde. Son principal objectif est l'élimination de la pauvreté, mais il vise également à soutenir la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de manière intégrée.

81. **M. Skoknic Tapia** (Chili), s'exprimant au nom du Groupe des Amis des personnes âgées, dit que le vieillissement de la population crée de nouveaux défis pour le développement ainsi que de nouvelles possibilités. Il faut s'attaquer à l'âgisme avec énergie ; il faut considérer les personnes âgées comme des personnes contribuant activement à la vie de la société, et non comme des bénéficiaires passifs des soins et de l'assistance et comme une charge imminente pour les systèmes de protection sociale et l'économie. Leurs droits humains doivent être promus et protégés.

82. La pauvreté constitue une menace particulièrement grave pour le bien-être des personnes âgées. Ces personnes sont aussi confrontées à d'autres problèmes critiques en matière de droits humains, notamment la négligence, la maltraitance, la malnutrition et les médicaments inabordables. Même lorsqu'elles sont défavorisées, les personnes âgées sont souvent sollicitées pour offrir un soutien financier ou pour prodiguer des soins à d'autres membres de la famille. Des programmes, des politiques intersectorielles et des cadres juridiques adéquats doivent être mis en œuvre pour garantir la véritable

inclusion sociale des personnes âgées et leur participation dans tous les domaines de la vie, sans restriction et à l'abri de toute forme de discrimination ou de violence. Cette action est fondamentale pour permettre la mise en œuvre du Programme 2030 et pour promouvoir l'avènement d'une société pour tous les âges. Si les mesures appropriées sont mises en place, les personnes âgées pourront apporter une contribution significative au développement social, économique et durable de leurs sociétés.

83. Une perspective du vieillissement fondée sur les droits doit être intégrée dans la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques relatifs à la dimension sociale du développement durable. Tous les acteurs concernés doivent faire des progrès décisifs pour intégrer et promouvoir cette perspective à différents niveaux. La mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement peut certes avoir des effets positifs sur l'exercice par les personnes âgées de certains de leurs droits humains, mais il s'agit d'un instrument non juridiquement contraignant qui propose des solutions aux problèmes liés au vieillissement sous l'angle du développement et n'a pas vocation à remédier complètement aux écarts en matière de protection. Par conséquent, ce plan ne parvient pas, à lui seul, à garantir que les personnes âgées pourront exercer pleinement leurs droits humains. Par ailleurs, son application a été inégale et des écarts subsistent entre la politique et la pratique.

84. La communauté internationale doit collaborer pour assurer le bien-être des personnes âgées, tout en abordant les questions relatives à leur intégration sociale et en favorisant les partenariats et la solidarité entre les générations de manière à favoriser le développement social complet et effectif des personnes âgées, dans le respect de leur dignité et de leurs droits.

85. **M^{me} Al Abtan** (Iraq) déclare que son pays a créé un fonds souverain qui, en coopération avec la Banque centrale d'Iraq et les banques locales, financera les petites et moyennes entreprises afin de soutenir le développement global des jeunes. L'Iraq a également adopté un plan de développement national pour 2018-2019 visant notamment, entre autres objectifs, à renforcer le rôle du secteur privé et à mettre en place des programmes d'entrepreneuriat et des pépinières d'entreprises en vue de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes.

86. Le Ministère de la jeunesse et des sports a lancé, pour la période 2018-2030, un programme dont le slogan est « La jeunesse iraquienne, le développement, la participation et la paix ». L'objectif du programme est d'adopter des politiques et d'élaborer des projets et des

programmes visant à promouvoir l'équité et l'égalité entre les jeunes des deux sexes en matière d'éducation, d'apprentissage et d'accès aux technologies. Ce programme facilitera également l'accès aux services de base et protégera les jeunes contre la violence, les idéologies extrémistes, l'exploitation et les mauvais traitements.

87. Pour instaurer une société caractérisée par la justice et l'égalité des chances, il faut accorder aux personnes en situation de handicap toute l'attention nécessaire. L'Iraq a collaboré avec diverses institutions spécialisées des Nations Unies pour fournir aux personnes handicapées un soutien médical et pour renforcer les capacités des institutions iraquiennes et de leur personnel afin de les aider à élaborer des programmes de prévention de la violence, en général, et de la violence familiale, en particulier, en vue de réduire le nombre d'événements qui sont généralement à l'origine des handicaps.

88. **M^{me} Miyazaki** (Japon) dit que son pays attache une grande importance à l'autonomisation globale de toutes les personnes et qu'il a pris des mesures pour réaliser le développement social au niveau tant national qu'international. Les efforts menés au niveau international seront essentiels pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, et le Japon y a contribué de diverses manières.

89. Le Japon préconise l'autonomisation et les droits des personnes handicapées dans le but de créer une société sans exclusive et respectueuse de la diversité. La dynamique engendrée par les Jeux paralympiques, qui doivent avoir lieu à Tokyo en 2020, contribuera à promouvoir la participation active des personnes handicapées dans divers secteurs, notamment le sport. Un plan d'action sur la conception universelle a été adopté en 2017 afin d'éliminer les attitudes négatives et de renforcer l'accessibilité en prévision des Jeux.

90. Le Gouvernement japonais est un ardent défenseur du principe de la couverture sanitaire universelle et en fait activement la promotion lors de réunions internationales. Depuis 1993, le Japon est l'un des organisateurs de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui vise à soutenir une croissance de qualité en promouvant des systèmes de santé solides (prévoyant notamment une couverture médicale universelle), en soutenant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, en militant en faveur de l'état de droit et en accélérant la promotion sociale des femmes, entre autres objectifs. Lors de la septième Conférence, tenue en août 2019, le Japon a exprimé son engagement à accroître les investissements privés en Afrique.

91. Enfin, le Gouvernement japonais accueille, depuis 2014, l'Assemblée mondiale des femmes. À la plus récente session, tenue en mars 2019, des hommes et des jeunes ont été invités à participer à un débat sur l'égalité femmes-hommes. Le Japon continuera de s'intéresser aux questions de développement social en ayant à cœur de ne laisser personne de côté.

92. **M^{me} Wagner** (Suisse) affirme que tous les États Membres de l'ONU ont pris des mesures pour lutter contre les inégalités et que cet objectif mérite qu'ils y consacrent toute leur attention, étant donné que les inégalités se creusent tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Il manque cependant, que ce soit au niveau national ou international, une gamme complète d'outils statistiques permettant de mesurer les résultats obtenus. Il est regrettable que les approches proposées par le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Département des affaires économiques et sociales n'aient pas encore suscité l'adhésion des États Membres. Pour garantir la justice sociale et le bien-être dans le monde, il faut disposer de données statistiques précises. La Suisse soutient tous les efforts visant à rendre disponibles des statistiques comparables et elle accueillera le troisième Forum mondial de Nations Unies sur les données, qui se tiendra en 2020. Les gouvernements disposent déjà de suffisamment d'informations pour commencer à s'attaquer aux inégalités. Les lacunes dans les données ne doivent pas servir de prétexte pour se désintéresser de la question ; la communauté internationale sait d'ores et déjà ce qui contribue aux inégalités et ce qui peut être fait pour les réduire. Le véritable changement dépend de la capacité des autorités publiques à susciter la participation des citoyens à la résolution des problèmes qui les touchent.

93. **M^{me} Joho** (Suisse), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, déclare que partout dans le monde, les jeunes ont été particulièrement touchés par les taux de chômage élevés ; selon les statistiques de l'Organisation internationale du Travail, plus d'un jeune sur cinq, à l'heure actuelle, n'est ni scolarisé ni en formation et n'a pas d'emploi. Sans accès à l'éducation, les jeunes deviennent financièrement dépendants, exclus du marché du travail et socialement isolés. Tous les gouvernements devraient accorder la priorité à l'accès universel à une éducation et à une formation de qualité et aider les jeunes à amorcer sans heurts leur transition entre le monde de l'éducation et le marché du travail.

94. Le système suisse d'enseignement et de formation professionnels, qui conjugue formation théorique et expérience professionnelle, s'est avéré efficace pour lutter contre le chômage des jeunes. Il reconnaît les

connaissances acquises dans le cadre non formel ou informel des activités extrascolaires ou du travail de jeunesse. Cette approche permet à la fois de renforcer la cohésion sociale et de répondre aux besoins d'un marché du travail en pleine mutation technologique.

95. L'éducation ne doit pas seulement être de qualité, elle doit aussi être inclusive. La discrimination, quelle qu'elle soit, réduit les opportunités, entraîne la perte de capital humain et engendre des injustices et des tensions sociales plus marquées. L'investissement dans l'éducation et la formation et dans la participation des jeunes contribue à réduire l'instabilité politique, la violence et la pauvreté, et est également essentiel pour parvenir au développement durable.

96. **M^{me} Renevier** (Luxembourg) dit que, pour atteindre l'objectif de développement durable n° 10 concernant la réduction des inégalités et l'objectif 8 sur la promotion d'un travail décent, son gouvernement a remplacé le revenu minimum garanti par un revenu d'inclusion sociale, qui consiste en deux allocations distinctes. La première donne aux bénéficiaires des moyens de subsistance de base et la seconde se veut une incitation à participer à des formations.

97. La lutte contre l'exclusion sociale est un objectif essentiel pour le Luxembourg. Le Gouvernement luxembourgeois cherche à mettre en œuvre une stratégie de « vieillissement actif », qui favorisera le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées et visera à leur permettre de vivre de façon autonome et de participer dans tous les domaines de la société aussi longtemps que possible. Le Luxembourg a en outre mis au point un parcours d'intégration pour les demandeurs d'asile, qui prévoit un accompagnement pour ces personnes dès leur arrivée, sous la forme notamment de séances d'information et de formation ainsi que de cours de langue. Pour aider les personnes en situation de handicap à entrer sur le marché du travail, le Gouvernement a créé une exemption de charges de sécurité sociale pour les employeurs qui dépassent le seuil minimum établi pour la proportion de salariés handicapés. Le pays a également apporté des modifications législatives tendant à augmenter le congé de paternité et à donner aux familles une plus grande marge de manœuvre dans la manière de prendre le congé parental, pour permettre aux parents de concilier vie de famille et vie professionnelle.

98. Par sa nouvelle stratégie de coopération au développement, le Luxembourg cherche à promouvoir le développement social au niveau international. Parmi ses priorités figurent notamment l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour tous et l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes, notamment

par le renforcement des systèmes de formation professionnelle. Le Luxembourg est l'un des rares pays à consacrer au moins 1 % de son produit intérieur brut à la coopération au développement.

99. **M^{me} Hussain** (Maldives) déclare que le nouveau Gouvernement de son pays attache une importance considérable à l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans les programmes de développement social, ce qui est vital pour en préserver les acquis. Le mandat du Ministère de l'égalité femmes-hommes, de la famille et des services sociaux a été élargi de manière à souligner l'importance de l'accès aux soins de santé universels pour tous les citoyens, en particulier les femmes et les enfants et les autres groupes vulnérables. Le Gouvernement maldivien vise également à intégrer la dimension de genre dans la planification des politiques et de budgétisation.

100. Les Maldives se sont efforcées d'améliorer les services de santé publique au fil des ans et ont ainsi considérablement augmenté l'espérance de vie à la naissance. Le pays a éliminé un certain nombre de maladies transmissibles mais est actuellement aux prises avec une augmentation de l'incidence des maladies non transmissibles, due principalement à l'évolution des modes de vie. Il est prioritaire d'offrir des traitements pour ces maladies.

101. Des politiques d'éducation inclusive, conjuguées au principe de l'égalité des chances pour les filles et les garçons, ont permis d'atteindre un taux de scolarisation de 98 %. Les Maldives restent attachées à une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous, conformément à l'objectif de développement durable n° 4. En outre, le Gouvernement maldivien met de plus en plus l'accent sur l'enseignement supérieur et le développement professionnel. Le rôle du Ministère de la jeunesse a été élargi de manière à inclure l'autonomisation des populations locales en plus des programmes sportifs et récréatifs. Les Maldives travaillent en étroite collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour dispenser des formations adaptées aux besoins du marché et accroître les possibilités d'emploi des jeunes.

102. Le Gouvernement maldivien attache une grande importance à la protection et au soutien donnés aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins spéciaux ou en situation de handicap. Les régimes de protection sociale visent à promouvoir l'inclusion et à garantir aux personnes âgées et aux personnes handicapées les mêmes droits et possibilités qu'aux autres citoyens.

103. Les Maldives ont mis en place un certain nombre d'institutions indépendantes chargées de promouvoir et

de protéger les droits de leurs citoyens. En outre, une réforme du système judiciaire est en cours pour renforcer l'état de droit et l'impartialité des juges. Dans le but d'assurer un développement social inclusif et progressiste, le Gouvernement maldivien s'est engagé à entreprendre toutes les réformes nécessaires pour renforcer les institutions afin de promouvoir la bonne gouvernance, les droits humains et l'état de droit.

104. **M. Karanikolas** (Allemagne), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, souligne que c'est la diversité des jeunes qui fait leur force. Cependant, l'Organisation des Nations Unies se trouve à une jonction cruciale pour ce qui est de la participation des jeunes : certains États Membres acceptent que des migrants se noient en mer, tandis qu'ailleurs, on persécute des gens à cause de leur religion, de leurs convictions, de leur origine ethnique ou de leur orientation sexuelle. Au fil des ans, des délégués allemands de la jeunesse ont formulé de nombreuses demandes, mais aucune n'a été prise en compte. Les générations présentes à cette séance sont les premières qui pourraient éliminer l'extrême pauvreté, et peut-être les dernières à pouvoir arrêter les changements climatiques, mais plutôt que de se consacrer à ces objectifs, les États Membres sombrent dans l'égoïsme et le nationalisme. L'orateur craint que l'ONU ne perde la confiance des jeunes. Il exhorte les États Membres à faire preuve de solidarité en cessant de se quereller et en mettant fin à toutes les formes de néocolonialisme et de post-colonialisme. Les États doivent s'entraider et prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'extrême pauvreté et instaurer une véritable égalité femmes-hommes. Il préconise également la solidarité entre les générations, afin que chaque personne puisse exploiter ses talents pour changer le monde et accueillir les autres membres de la société dans toute leur diversité.

105. **M^{me} Hebling** (Allemagne), déléguée de la jeunesse, affirme que bon nombre des jeunes qu'elle a consultés dans le cadre d'ateliers n'ont jamais entendu parler de l'ONU et que la possibilité d'avoir voix au chapitre au niveau international les intimide. Les idées exprimées par les jeunes lui ont fait voir les choses sous un nouvel angle. Il faut cesser de taxer les jeunes d'irréalisme et adopter une vision plus critique, créative et stimulante des objectifs. Les solutions sont plus efficaces lorsque les jeunes y participent ; l'oratrice encourage tout le monde à imiter les jeunes et à s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

106. Dans chaque atelier organisé à leur intention, les jeunes ont mentionné l'importance de la protection de l'environnement. Les principales revendications des jeunes à cet égard sont la protection de la vie terrestre et

aquatique, le recours exclusif aux ressources énergétiques renouvelables, l'interdiction des plastiques et la taxation des émissions de gaz à effet de serre. L'effet catastrophique de l'activité humaine sur l'environnement galvanise la jeune génération et provoque chez eux des sentiments d'anxiété et de colère. Les jeunes ne font plus confiance aux décideurs, surtout lorsque ceux-ci ne les associent pas au processus décisionnel, alors qu'ils seront les plus touchés par les décisions prises. L'éducation joue un rôle essentiel dans l'action en faveur du climat. Elle est la clef de voûte du changement et elle rassemble tous les acteurs, garantissant ainsi l'inclusion et l'égalité. Les jeunes doivent être associés à la création d'un avenir digne d'être vécu, et il faut agir sans plus attendre pour apporter les changements qui s'imposent.

La séance est levée à 13 heures.